

PLAN GÉNÉRATION SANS FUMÉE (PGSF)

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE

Plan d'action visant à sensibiliser
les jeunes et leurs parents
aux effets néfastes du tabagisme et du vapotage

En vigueur à partir
de novembre 2024



Conseil québécois sur
le tabac et la santé



sensibilisation aux
effets des produits
du tabac



sensibilisation aux
effets
du vapotage

MISE EN CONTEXTE

Face à une augmentation préoccupante de l'utilisation des vapeuses parmi les élèves, le Collège Charles-Lemoyne, en collaboration avec le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), a entrepris une démarche proactive pour aborder ce phénomène. Un comité a été constitué pour élaborer des actions concertées et alignées aux meilleures pratiques.

Ce plan d'action vise à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux effets néfastes du tabagisme et du vapotage, tout en promouvant un mode de vie sain. En tant qu'établissement éducatif, le Collège souhaite se conformer aux lignes directrices de la santé publique québécoise pour lutter contre le tabagisme et le vapotage. Ce document, soutenu par les résultats d'un sondage effectué en janvier 2021 auprès des élèves et du personnel, servira de cadre stratégique pour des interventions ciblées et mesurables.

CHAMPS D'APPLICATION

Cette stratégie s'applique à toute personne présente au Collège, incluant :

- le personnel,
- les élèves,
- les visiteurs,
- les membres d'organismes en lien avec l'établissement,
- les utilisateurs externes des installations du Collège.

Elle s'applique également à tous les événements organisés ou supervisés par l'école, qu'ils se déroulent sur le campus ou à l'extérieur. Tous les produits du tabac, y compris les cigarettes électroniques et autres dispositifs similaires, sont couverts par cette stratégie.

CADRE LÉGISLATIF

En conformité avec la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (2015, L-6.2), il est strictement interdit d'utiliser ou de fournir des produits du tabac :

- dans tous les lieux publics, locaux et terrains de l'établissement,
- dans les installations temporaires ou permanentes accueillant du public,
- dans tous les bâtiments utilisés pour des activités scolaires.

Les produits de vapotage ou de tabac, incluant leurs accessoires, sont également interdits sur les terrains du Collège, dans les véhicules scolaires et les espaces sportifs.

OBJECTIFS

Le Collège Charles-Lemoyne s'engage à :



01

Réduire le taux de vapotage et de tabagisme parmi les élèves et le personnel à moins de 10 % d'ici 2026.

02

Promouvoir un environnement scolaire sain par des actions de prévention, de cessation et d'application de la loi.

STRATÉGIES

1 PRÉVENTION

Élèves

Sensibilisation aux effets du vapotage, à la dépendance, aux outils de gestion des émotions, et aux tactiques de marketing des industries du tabac.

Personnel

Formation sur les produits de vapotage et accompagnement des élèves dans les démarches de prévention et de gestion des comportements.

Parents

Information sur les tendances actuelles et les ressources d'aide pour dialoguer avec leur enfant.

2 CESSATION

Élèves

Offrir des programmes de cessation personnalisés et en groupe, avec des activités alternatives.

Personnel

Favoriser des échanges et des activités de soutien pour la cessation du tabagisme.

Parents

Accompagnement dans la démarche de cessation de leur enfant, avec des ressources appropriées.

3 APPLICATION DE LA LOI

- Assurer une communication claire des lois et des interdictions,
- Former les parties prenantes pour garantir le respect des règlements,
- Veiller à l'affichage adéquat et informer sur les sanctions prévues.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

DIRECTION ET
COMITÉ PGSF



Assurer la mise en œuvre de la stratégie, l'information et le soutien au personnel, ainsi que l'actualisation annuelle du plan.

ÉLÈVES



Participer aux activités de prévention et respecter les règles mises en place.

PARENTS



Discuter avec leurs enfants des risques associés au vapotage et soutenir leur démarche de cessation, si nécessaire.

PERSONNEL



Appliquer le plan d'action, informer et adopter une approche bienveillante envers les élèves.

SANCTIONS ET INTERVENTIONS

Le Collège applique des mesures de soutien et des sanctions disciplinaires en cas de non-respect du plan.

Des amendes peuvent également être imposées, conformément aux lois en vigueur. Le Collège se réserve le droit d'aviser les autorités compétentes pour toute infraction.



**COLLÈGE
CHARLES-LEMOYNE**

Campus Longueuil – Saint-Lambert

90, chemin Tiffin
Longueuil (Québec) J4P 3G6

Campus Ville de Sainte-Catherine

125, place Charles-Lemoyne
Ville de Sainte-Catherine (Québec) J5C 0A1

Téléphone : 514 875-0505